

**HiPay Group**  
**Société Anonyme au capital de 54 504 715 euros**  
**Siège social : 94, rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret**  
**810 246 421 RCS Nanterre**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2020**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Outre les résolutions relatives à l'approbation des comptes qui sont détaillées dans le rapport de gestion et les résolutions relatives aux conventions réglementées qui sont détaillées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer les résolutions ordinaires suivantes.

1. Nous vous soumettons une résolution relative à la nomination d'une nouvelle administratrice indépendante, Madame Stéphanie Le Beuze (Résolution 5). Nous vous proposons de procéder à cette nomination pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir durant l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Stéphanie Le Beuze dispose d'une triple expertise en finance, innovation et intelligence artificielle, trois domaines stratégiques pour HiPay.

Les dix premières années de sa carrière ont été consacrées à mener plusieurs projets liés à la gestion des risques dans des environnements réglementaires complexes. Stéphanie a ensuite participé, au sein de différentes banques françaises et internationales, au montage d'opérations de LBO et d'investissement en private equity. A partir de 2011, Stéphanie Le Beuze a lancé plusieurs startups innovantes et les a accompagnées dans leur développement commercial en France et à l'international, et dans leur levée de fonds.

Depuis maintenant deux ans, Stéphanie Le Beuze se consacre au lancement d'une société de conseil, scient.fr, spécialisée dans le Product management, la data et l'intelligence artificielle.

Stéphanie est diplômée de l'ESCP et du MIT Sloane (Intelligence Artificielle).

2. Par ailleurs, nous vous informons que Madame Marianne Gosset a informé la Société de sa décision de démissionner de son poste d'administratrice pour des raisons personnelles. Sa démission prendra effet à l'issue de l'assemblée des actionnaires du 15 mai 2020.

3. Nous soumettons à votre vote les éléments de rémunération de Monsieur Grégoire Bourdin, Directeur Général de la Société (Résolution 9). Le Conseil d'administration du 26 mars 2020, sur proposition du comité des rémunérations du même jour a proposé d'attribuer une rémunération variable de 25.000 € sur objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits dans la politique de rémunération et tels que détaillés ci-dessous :

## REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL 2019

Enveloppe annuelle : 50 000 €

	Objectif	Réalisé	atteinte	% prime	Prime
25 % qualitatif			100%	100%	12 500 €
25 % Flux d'affaires (M€)	3 924	3 893	99,2%	50,0%	6 250 €
25 % CA (k€)	34 969	34 872	99,7%	50,0%	6 250 €
25 % EBITDA (k€)	1 778	53	3,0%	0,0%	- €
<b>TOTAL</b>					<b>25 000 €</b>

4. Nous soumettons à votre vote, conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général (Résolution 10)

5. Nous vous soumettons une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société qui porterait sur un nombre maximum de 495.497 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune (Résolution 11).

Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 5 €, hors frais et commissions. Compte tenu du prix maximal d'achat ainsi défini, le montant maximal global des achats ne pourra excéder 2 477 485 €.

Cette autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION